

FCP SALAMET PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP SALAMETT PLUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP SALAMETT PLUS arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du FCP SALAMETT PLUS à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Le Rapprochement de l'actif net tels qu'il figure au niveau de la situation du dépositaire et celle issue de la comptabilité, fait apparaître la différence suivante sans impact sur la valeur liquidative :

- Une différence globale de 1,068 tnd dans la répartition des décotes et des surcotes calculées sur les lignes BTA avril 2014 7.5% (20 bons) ; BTA OCT 2018 5.5% (500 bons) ; BTA OCT 2018 5.5% (500 bons) et BTA JUIL 2014 8.25% (75 bons)

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SALAMETT + est employé, à la date du 31-12-2013 :

- A hauteur de 15,02 % en titres émis par l'ATB. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif (ne devant pas dépasser 10% de l'actif net)
- A hauteur de 12,74% en titres émis par l'UIB. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif (ne devant pas dépasser 10% de l'actif net)
- A hauteur de 12,23% en titres émis par la BTE. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif (ne devant pas dépasser 10% de l'actif net)
- A hauteur de 22,73% en liquidités. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 en matière de composition du portefeuille (ne devant pas dépasser 20% de l'actif net)

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, 31 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

Malek BEN AMMAR

**Bilan arrêté au 31/12/2013
(Exprimé en dinar Tunisien)**

		31/12/2013	31/12/2012
ACTIF			
AC1- Portefeuille titres		4 934 944	5 961 148
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés			
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1	4 934 944	5 961 148
AC2- Placements monétaires et disponibilités		2 111 771	4 398 331
a- Placements monétaires	4.2	2 004 762	4 002 452
b- Disponibilités		107 009	395 878
AC3- Créances d'exploitation		-	-
AC4- Autres Créances		-	-
TOTAL ACTIF		7 046 715	10 359 478
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.5	12 309	*12 564
PA2- Autres créditeurs divers	4.5	1 265	*1 268
TOTAL PASSIF		13 574	13 832
ACTIF NET			
CP1- Capital	4.6	6 788 847	10 034 166
CP2- Sommes Distribuables		244 294	311 480
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		598	899
b - Sommes distribuables de l'exercice		243 696	310 581
ACTIF NET		7 033 141	10 345 646
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 046 715	10 359 478

* Données 31-12-2012 retraitées pour des raisons de comparabilité suite au reclassement de la redevance CMF de la rubrique « opérateurs créditeurs » à la rubrique « autres créditeurs divers ».

ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31-12-13
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2013	Exercice Clos le 31/12/2012
PR1-	Revenus des portefeuille titres	4.3	255 393
	a. Dividendes		
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées	255 393	274 680
PR2-	Revenus des placements monétaires	4.4	142 302
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	397 695	364 171
CH1-	Charges de gestion des placements	4.7	(63 274)
	REVENU NET DES PLACEMENTS	334 421	298 493
CH2-	Autres charges	4.8	(9 343)
	RESULTAT D'EXPLOITATION	325 078	288 743
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation	(81 382)	21 838
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	243 696	310 581
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	81 382	(21 838)
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 205	5 892
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	17 336
	Frais de négociation	-	-
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	330 283	311 970

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice de 12 mois clos le 31-12-13
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
AN1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	330 283	311 970
a- Résultat d'exploitation	325 078	288 743
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 205	5 892
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	17 336
d- Frais de négociation	-	-
AN2- DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	(278 290)	(329 559)
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(3 364 498)	(1 281 273)
a / Souscriptions	999 027	6 491 474
Capital	953 720	6 231 230
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	11 900	61 723
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	33 407	198 521
b / Rachats	(4 363 526)	(7 772 747)
Capital	(4 156 760)	(7 413 450)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(59 385)	(72 436)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(147 381)	(286 861)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(3 312 505)	(1 298 861)
AN4- ACTIF NET		
Au début de l'exercice	10 345 646	11 644 507
En fin de l'exercice	7 033 141	10 345 646
AN5- NOMBRE DE PARTS		
Au début de l'exercice	989 158	1 107 380
En fin de l'exercice	668 854	989 158
VALEUR LIQUIDATIVE	10,515	10,459
TAUX DE RENDEMENT	3,54%	3,25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2013

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT SALAMETT PLUS

FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 28-12-2006 n° 557/6

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 02/01/2007.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2013 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31-12-13	% actif net
Titres d'Etat	1 095	1 071 836	1 084 975	15,43%
BTA_7.50_04/2014	20	20 043	20910	0,30%
BTA_8.25_07/2014	75	75 508	77 894	1,11%
BTA_5.50_10/2018	500	487 716	492 659	7,00%
BTA_5.50_10/2018	500	488 569	493 511	7,02%
Obligations	34 500	3 769 600	3 849 968	54,74%
SIHM 2008	4 000	160 000	162 491	2,31%
PANOBOIS 2007	2 000	80 000	83 032	1,18%
ATB 2007/1	7 100	539600	556 668	7,91%
CHO 2009	3 000	225 000	226 173	3,22%
CHO COMPANY 2009	3 000	225 000	225 027	3,20%
BTE 2010	10 000	700 000	708 506	10,07%
MEUBLATEX IND 2010	4 500	360 000	370 652	5,27%
BTE 2009	2 500	150 000	151 864	2,16%
UIB 2009/1 C	5 000	400 000	408 616	5,81%
STB 2011 sub	5 000	450 000	469 493	6,68%
UIB 2011	6 000	480 000	487 447	6,93%
TOTAL	-	4 841 436	4 934 944	70,17%

Mouvement du portefeuille titres :

	coût d'acquisition (A)	(+/-) value latentes (B)	Prix de revient (C)=(A)+(B)	intérêts courus (D)	Valeur au 31/12 (E)=(C)+(D)
Solde au 31-12-2012	5 853 739	5 892	5 859 631	101 517	5 961 148
Acquisition de l'exercice					
Obligations de sociétés	0				0
Titres d'état					
OPCVM					
Remboursements & Cessions de l'exercice					
Remboursement Obligations de société	573 400		573 400		573 400
Remboursement titres d'état	450 000	5 205	444 795		444 795
Cession OPCVM	0				0
Variation des intérêts courus				(8 009)	(8 009)
Solde au 31-12-2013	4 830 339	11 097	4 841 436	93 508	4 934 944

4.2 Placements monétaires :

Les placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice	Exercice	% Actif Net
	clos le 31-12-13	Clos le 31-12-12	
Placement à terme (30 jours)	1 500 000	1 500 000	
Intérêts courus sur placement à terme	5 292	4 814	
Sous total placement à terme	1 505 292	1 504 814	21,40%
Certificat de dépôt ATB (10 jours) 4.73%	500 000	2 000 000	
Intérêts précomptés	(588)	(2 624)	
Intérêts courus sur certificat de dépôt	59	262	
Sous total Certificat de dépôt	499 471	2 497 638	7.10%
Total	2 004 762	4 002 452	28.50%

4.3 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice	Exercice
	clos le 31-12-13	Clos le 31-12-12
Revenus des BTA	67 176	90 368
Revenus des obligations	188 217	184 312
Total	255 393	274 680

4.4 Revenus des Placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent ainsi :

Désignation	Exercice clos le 31-12-13	Exercice Clos le 31-12-12
Revenu des Certificats de dépôts	46 346	262
Revenus des Placements à terme	64 808	54 669
Revenus du compte courant	31 148	34 559
Total	142 302	89 491

4.5 PASSIF :

PASSIF	31-12-13	31-12-12
Frais du gestionnaire	4 049	4 304
Frais du dépositaire	8 260	8 260
Total opérateurs créditeurs	12 309	12 564
Redevance CMF	686	729
Retenue à la source	578	539
Total autres créditeurs divers	1 265	1 268
TOTAL PASSIF	13 574	13 832

4.6– Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2013

Montant:	9 891 580
Nombre de parts :	989 158
Nombre de porteurs de parts	3

Souscriptions réalisées

Montant:	953 720
Nombre de parts émis :	95 372
Nombre de porteurs de parts entrant	0

Rachats effectués

Montant :	4 156 760
Nombre de parts rachetés :	415 676
Nombre de porteurs de parts sortant	0

Capital au 31-12-2013

Montant:	6 688 540
Nombre de parts :	668 854
Nombre de porteurs de parts	3

4.7- Note sur les charges de gestion des placements

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	55 014	57 418
Rémunération du dépositaire	8 260	8 260
Total	63 274	65 678

4.8- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à 9 343 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Redevance CMF	9 324	9 732
Charges diverses	19	18
Total	9 343	9 750

4.9- Données par part et ratios de gestion des placements:

Désignation	31-12-13	31-12-12
Revenus des placements	0,595	0,368
Charges de gestion des placements	(0,095)	(0,066)
Revenu net des placements	0,500	0,302
Autres charges d'exploitation	(0,013)	(0,010)
Résultat d'exploitation	0,486	0,292
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,122)	0,022
Sommes distribuables de l'exercice	0,364	0,314
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,122	(0,022)
Variation des plus ou moins-values potentielles	0,008	0,006
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,000	0,017
Résultat net de l'exercice	0,494	0,315
Résultat non distribuable de l'exercice	0,008	0,023
Régularisation du résultat non distribuable	(0,002)	0,003
Sommes non distribuables de l'exercice	0,006	0,026
Distribution de dividendes	0,314	0,397
Valeur Liquidative	10,515	10,459

Ratios de gestion des placements	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,70%	0,68%
Autres charges /Actif net moyen	0,10%	0,10%
Résultat distribuable/Actif net moyen	2,61%	2,51%

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Transaction avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AFC et le FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,5% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement.

Le montant payé par le FCP SALAMETT PLUS en 2013 s'élève à 55 269 DT.

- La convention de dépôt qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission égale à 0,1% HT des actifs nets sans toutefois dépasser 8 260 Dinars pour l'année 2013.

Le montant payé par le FCP SALAMETT PLUS en 2013 s'élève à 8 260 DT.

5.2 Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.